


République Française

Département de l'Eure

Commune de Muzy

 : 02.37.43.52.15

COMPTE - RENDU

Séance du 10 Juillet 2020

L' an 2020 et le 10 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale en raison de l'épidémie de coronavirus Covid-19 évitant ainsi la promiscuité, sous la présidence de TREMEL Emmanuelle Maire

Présents : Mme TREMEL Emmanuelle, Maire, Mmes LEGROS Emilie, MILLIEN Karine, MONTALI-EL HADJI Béatrice, PROVOST Mélanie, REDON Christelle, RIGOLET Claudine.

MM : ANDRIEU Bernard, BATREL Gilbert, CASADEI Jean-François, LEGRAND Xavier, SAUTREUIL Christophe.

Mme CHARROING-PATANÉ était absente et avait donné pouvoir à Mme PROVOST.

M. BADOUD était absent et avait donné pouvoir à Mme TREMEL.

M BRIERE était absnet et avait donné pouvoir à M. ANDRIEU.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 06/07/2020

A été nommée secrétaire : Béatrice MONTALI-EL HADJI

Objet des délibérations

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
VOTE DES TARIFS COMMUNAUX
ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
REMUNERATION DU DISPOSITIF 2S2C
BUDGET PRIMITIF 2020
DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS
SUPPLEANTS CHARGES DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS.
VENTE DE LA PARCELLE A865

L'ordre du jour est validé par l'ensemble du conseil.

Madame le maire donne la parole à M. Casadei, 3ème adjoint en charge des finances, afin qu'il relate à l'ensemble du conseil, l'élaboration des documents budgétaires, les restes à réaliser ainsi que l'orientation budgétaire.

Réf : 2020-026 : DECISION MODIFICATIVE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2020-002 du 13 mars 2020, pour la partie relative à l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Madame le maire rappelle les résultats à la clôture de l'exercice 2019 :

- section de fonctionnement : excédent de 114 736,34 €
- section d'investissement : déficit de 40 695,26 €

Elle indique, par ailleurs qu'il existe des restes à réaliser en recettes d'investissement, d'un montant de 69 900 € et qu'il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement.

Elle propose en conséquence d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la ligne R002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019, soit 114 736,34 €, à la ligne R002 "Résultat de fonctionnement reporté" du budget primitif 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Vu les orientations budgétaires pour l'année 2020

Réf : 2020-027 : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de modifier les tarifs communaux comme suit :

A compter du 1er septembre 2020 :

- Le montant annuel de la participation des familles par enfant fréquentant le restaurant scolaire est fixé à 483,07 euros.
- Le tarif de la garderie est fixée à 2,85 euros par séance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-028 : ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, pour l'année 2020, d'accorder les subventions suivantes :

- Aide à Domicile en Milieu Rural : 150 €
- Amis des monuments et sites de l'Eure : 50 €
- Association Familiale de Muzy : 500 €
- Association des parents d'élèves de l'école de Muzy : 500 €
- Association du Val d'Avre : 200 €
- Les Sapeurs-pompiers de Nonancourt : 250 €
- Association du ragga dans l'Eure : 250 €

Ces sommes seront imputées au compte 6574.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

La crise sanitaire et les contraintes de distanciation entraînent des conditions d'accueil très particulières pour les élèves de l'école. Le nombre d'élèves pris en charge pour un enseignant se trouve modifié. La commission des affaires scolaires a souhaité la mise en place du dispositif 2S2c, c'est à dire que lorsqu'un enfant n'est pas en classe, il lui est proposé pendant le temps scolaire, des activités sportives ou culturelles.

Les intervenants disposeront du terrain communal ainsi que de la salle des fêtes.

Réf : 2020-029 : REMUNERATION DU DISPOSITIF 2S2C

Madame le maire expose que suite à la mise en place du dispositif gouvernemental 2S2C (Santé, Sport, Culture et Civisme) permettant d'accueillir les élèves sur le temps scolaire par d'autres intervenants que leurs professeurs, la commune percevra de la part de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, une enveloppe de 110 euros par journée d'accueil ou 55 euros par demi-journée.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reverser l'intégralité de cette somme à Dreux-ac-Handball et à Madame Emmeline Bamas, en fonction de leur nombre de jours d'intervention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-030 : BUDGET PRIMITIF 2020

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure relatives à la confection des budgets primitifs de 2020,

Vu le projet de budget établi en commission et présidé par Madame le Maire, oui l'exposé de Monsieur Casadei 3ème adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1- d'accorder au Centre communal d'Action Sociale une subvention de 3308,76 €.
- 2- d'arrêter à 501 424 euros le budget principal de la Commune à la section de fonctionnement et de 420 715 euros à la section d'investissement.
- 3- de voter pour assurer l'équilibre du budget, le montant du produit des contributions directes qui s'élève à la somme de 131 739 euros (dont 77390 € de taxe foncière bâti et de taxe foncière non bâti).
- 4- de fixer les traitements et indemnités pour l'année 2020 et de faire bénéficier Madame le Maire, les trois adjoints et les agents communaux de l'automatisme de l'application des augmentations dont bénéficiera au cours de l'année 2020 le personnel de l'Etat.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2030-031 : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS CHARGES DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS.

En application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, Madame le maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs et rappelle le mode de scrutin.

Madame le maire indique que conformément à l'article L.284 du code électoral, le cas échéant L.290-1 ou L.290-2 électoral, doit élire trois délégués et trois suppléants.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- M. LEGRAND Xavier : 15 suffrages obtenus
 - M. SAUTREUIL Christophe : 15 suffrages obtenus
 - Mme TRÉMEL Emmanuelle : 15 suffrages obtenus
- Messieurs LEGRAND, SAUTREUIL et Madame TRÉMEL sont élus.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

- M. BATREL Gilbert : 15 suffrages obtenus
 - M. ANDRIEU Bernard : 15 suffrages obtenus
 - Mme CHARROING-PATANÉ : 15 suffrages obtenus
- Messieurs BATREL, ANDRIEU et Madame CHARROING-PATANÉ sont élus

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2020-032 : VENTE DE LA PARCELLE A865

Madame le maire expose l'achat, effectué par l'ancien conseil, de la parcelle A865, en 2015, pour l'installation d'un transformateur électrique.

Faisant suite au nouveau bornage, et le terrain étant constructible,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente de la parcelle A865 d'une superficie de 10a20ca sise "les champs Hue", hameau de Aulnay à Muzy.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le maire pour signer tous documents relatifs à cette opération (bornage, estimation, compromis de vente, acte authentique ...)

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu : Madame le maire informe son conseil que la mise au stage d'un agent prend fin le 31 août 2020. Au vu la situation financière de la commune, une titularisation n'est pas envisageable. le tableau des effectifs risque d'être modifié au 1er septembre 2020.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

En mairie,
Le Maire
Emmanuelle TREMEL